



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : STAPS**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII,
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 24/04/2020, 29/01/2021 et 16/04/2021 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Analyse, encadrement et optimisation de la performance en trail running	DOUCENDE Grégory VARRAINE Elodie*	MCF MCF	DURAND Fabienne	MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2021

Le Président
Ivan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : STAPS**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 24/04/2020, 29/01/2021 et 16/04/2021 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous

Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Analyste Vidéo DARTFISH (Font-Romeu)	RAGE Johann MERIC Henri*	PRAG MCF	DOUCENDE Grégory	MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2021

[Signature] Le Président
Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : STAPS

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 24/04/2020, 29/01/2021 et 16/04/2021 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous

Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Techniques de récupération et micronutrition du sportif (Font-Romeu)	SANCHEZ Anthóny DOUCENDE Grégory*	MCF MCF	Elodie VARRAINE Clément RINJEONNEAU	MCF CDD

Article 2 : Le Directeur de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2021

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : STAPS**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII,
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 24/04/2020, 29/01/2021 et 16/04/2021 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. DATAS (Font-Romeu)	RAGE Johann MERIC Henri*	PRAG MCF	DOUCENDE Grégory	MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2021

Le Président
Yvan AUGUET